

EDUCATION.

En vertu de la loi de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, le pouvoir de légiférer en matière d'éducation fut laissé au gouvernement des diverses provinces, les droits et privilèges relatifs aux écoles professionnelles ou séparées, en existence, à cette époque étant spécialement garantis.

ONTARIO.

La disposition des affaires relatives à l'instruction publique dans la province d'Ontario, est entre les mains du ministre de l'instruction publique. Ces écoles sont sous le contrôle de commissaires élus par les contribuables, et n'ont pas le droit d'employer d'instituteurs non diplômés. La présence à l'école de tous les enfants entre les âges de 7 à 13 ans est compulsoire pour au moins 100 jours durant chaque année. Les principaux points relatifs au système d'éducation pour Ontario, sont les suivants.—Cours d'étude uniformes pour toutes les écoles ; toutes les écoles publiques et les "High Schools," sont entre les mains de professeurs diplômés ; contrôle provincial, au lieu de local, des examens pour les instituteurs ; uniformité dans le texte des livres, et immatriculation commune pour admission à toutes les universités et professions libérales. Ces différents points donnent comme résultat à ce système l'unité qui comprend (a) Kindergarden, (b) les écoles publiques ou séparées, (c) High Schools ou Collegiate Institutes, (d) l'Université.

Le tableau suivant donne les détails relatifs aux écoles publiques d'Ontario, pour les années 1879 et 1900 les écoles catholiques romaines séparées y étant comprises.

ÉCOLES PUBLIQUES D'ONTARIO, 1879-1900.

ANNÉE.	Nombre des écoles.	Personnes en âge de fréquenter les écoles (5 à 21 ans.)	Nombre total des élèves inscrits.	Garçons.	Filles.	Moyenne des présences.
1879.....	5,123	494,424	487,012	259,056	228,615	219,442
1880.....	5,137	489,924	483,045	255,677	227,956	220,068
1881.....	5,238	484,224	476,268	251,661	227,368	215,264
1882.....	5,203	483,817	471,512	246,966	224,607	214,176
1883.....	5,252	478,791	464,369	243,671	224,546	215,561
1884.....	5,316	471,287	466,917	244,532	220,698	221,861
1885.....	5,395	583,147	472,458	249,175	222,385	225,907
1886.....	5,437	601,204	487,496	257,030	223,283	239,044
1887.....	5,506	611,212	493,212	259,083	230,466	245,152
1888.....	5,569	615,353	495,323	259,485	234,129	245,789
1889.....	5,623	616,022	500,815	263,047	235,838	253,943
1890.....	5,718	617,856	496,565	259,519	237,768	251,307
1891.....	5,826	615,781	491,741	256,674	237,046	257,642
1892.....	5,889	595,238	485,670	253,091	235,067	253,830
1893.....	5,954	592,503	481,068	250,856	232,579	259,426
1894.....	5,977	593,840	483,203	251,918	230,212	268,334
1895.....	5,994	600,615	484,551	253,108	231,285	271,549
1896.....	5,996	591,717	481,948	251,669	231,443	271,354
1897.....	6,009	590,055	482,777	251,667	230,279	273,544
1898.....	5,932	591,300	478,194	248,610	231,100	273,451
1899.....	6,006	586,350	471,023	243,943	227,080	269,092
1900.....	6,010	580,105	462,494	238,605	223,889	263,181